

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 5 (1876)

Rubrik: Organes de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. Organes de la Société.

L'*organisation de l'administration* est demeurée, aussi en 1876, la même en principe. Elle a seulement été complétée en raison des besoins.

Un *plan* détaillé a été établi par la Direction pour l'enregistrement, l'arrangement et la conservation des pièces et documents qui font partie des *anciennes archives*. Ce plan forme la première grande section du plan général pour les archives et comprend la période des préliminaires jusqu'au 6 Décembre 1871, période qui se divise en deux sous-périodes: la première s'étendant jusqu'à la constitution de la « Réunion des Cantons et des Compagnies suisses de chemins de fer, promotrice d'une ligne par le Gothard »; la seconde depuis cette époque jusqu'à la constitution de la Société du chemin de fer du Gothard, le 6 Décembre 1871.

Dans l'intérêt d'une simplification de l'organisation et en vue d'une économie, on a décidé la *suppression de la place d'Adjoint de l'Ingénieur en chef de l'exploitation* et l'on a chargé le comptable du soin de la correspondance qui incombait jusque là au dit Adjoint.

L'*état du personnel des organes de la Société et des fonctions supérieures de l'Administration centrale* a subi, pendant l'exercice qui nous occupe, les modifications suivantes.

M. le colonel Stehlin de Bâle s'est vu obligé, par son âge avancé et les infirmités qui s'en sont suivies, de demander à être relevé de ses fonctions de Membre et de Vice-Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Gothard. La démission demandée lui a été accordée par le Conseil d'administration avec de vifs remerciements pour les services marquants qu'il a rendus, pendant une longue suite d'années et à des titres différents, à l'entreprise du Gothard, et il a été remplacé comme Membre du Conseil d'administration par M. Charles Stehlin, Conseiller des Etats, de Bâle, et comme Vice-Président par M. Karrer, Conseiller national, de Sumiswald. En outre, pour divers motifs personnels, M. le général Comte Menabrea, M. le Sénateur Bombrini, M. le Sénateur Belinzaghi et M. le Sénateur Mordini, ont désiré être relevés de leurs fonctions de Membres du Conseil d'administration, et M. Miquel, Délégué au Parlement, de Berlin, de ses fonctions de suppléant de M. le Conseiller intime von Hanse-mann dans le Conseil d'administration. Les places devenues ainsi vacantes n'ont pas été repourvues dans le courant de l'exercice qui nous occupe.

Pendant le dernier exercice, le *Conseil d'administration* a, dans 3 séances, pris 27 décisions, et la *Direction*, dans 122 séances, en a pris 3355.

IV. Finances.

De même que l'année dernière, nous croyons devoir exposer à l'Assemblée générale dans un mémoire spécial la *situation financière de notre Société* et les mesures nécessaires en raison de cette situation, et nous borner dans le présent rapport, vu sa nature, à mentionner simplement ce qui concerne l'exercice qui nous occupe.